

## Les conclusions de la commission d'enquête sur Fukushima

Sept mois après en avoir présenté une première mouture, la commission d'enquête sur la catastrophe de Fukushima a présenté, lundi 23 juillet, ses conclusions définitives. Elles pourraient se résumer par une croyance irraisonnée du gouvernement et de l'exploitant de la centrale accidentée en l'infailibilité de l'organisation nippone de la sûreté nucléaire.

Laquelle laisse pourtant rêveur, commente le Journal de l'Environnement, qui donne deux exemples. En 2002, Tepco avait reconnu avoir falsifié des rapports sur la sûreté de ses installations pendant une vingtaine d'années. Les sanctions prononcées contre le premier électricien du pays avaient été assez légères. Plus récemment, l'autorité de sûreté a ordonné à Hokuriku Electric Power, Japan Atomic Power et Kansai Electric Power de réaliser des études, pour s'assurer que les centrales nucléaires de Tsuruga, Ohi (dont deux réacteurs viennent de redémarrer) et Shika n'étaient pas construites sur des failles sismiques... actives. Pour expliquer le manque de défense contre le tsunami de la centrale de Fukushima, les responsables de la compagnie électrique ont toujours indiqué que le littoral touché par le maxi tsunami du 11 mars 2011 leur semblait sûr. Faux, martèlent les rédacteurs du rapport : en 2003 et 2006, des sismologues avaient alerté les autorités et Tepco sur les risques sismiques des zones côtières des préfectures de Fukushima et de Hatamura.

Après avoir auditionné 772 personnes impliquées avant ou pendant l'accident, dont le Premier ministre au moment de la catastrophe, Naoto Kan, les experts dénoncent aussi la gestion du post-accidentel.

Ils pointent ainsi un « *certain nombre de problèmes internes à Tepco comme une gestion de crise déficiente, une structure organisationnelle peu adaptée aux situations d'urgence et une formation insuffisante du personnel en cas d'accident grave* ».

Le rapport accuse aussi Tepco d'avoir traîné des pieds « *pour identifier les causes de l'accident* », ce qui empêche l'industrie nucléaire nippone d'en tirer les conclusions adéquates.

Mais l'électricien tokyoïte n'est pas jugé seul responsable. L'un de ses sous-traitants aurait ordonné à ses techniciens de masquer leur dosimètre avec du plomb. But de l'opération : limiter le cumul de doses radioactives des personnels intervenant dans les zones les plus radioactives de la centrale nucléaire. Et donc prolonger leur capacité d'intervention.

**Le rapport de la Commission est dans notre base « Ressources documentaires », rubrique Divers, international, documents, dossiers, études et analyses, Fukushima.**